

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Action n°5.1bis Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises

Priorité forte

Objectif



Lien avec stratégie :

OS : 3
OO : 3.2

Mettre en place des travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés.

Localisation



Tout le périmètre du PAPI

Description



Cette action vise à réduire la vulnérabilité des entreprises dont près d'une dizaine de milliers est identifiée en zone inondable pour une crue exceptionnelle sur le périmètre PAPI (voir action 5.1).

Elle consiste, **dans la continuité de l'action 5.1**, à **réaliser les travaux subventionnables permettant de réduire la vulnérabilité des entreprises**.

Les **conditions d'éligibilité** sont (à la date d'élaboration du programme) les suivantes :

- **Entreprises de moins de 20 salariés** ;
- Biens couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles ;
- Les travaux éligibles aux subventions sont ceux définis dans le dernier arrêté en vigueur (celui du 23 septembre 2021 au moment de la rédaction de cette fiche).

Les **taux et plafonds de financement** sont (à la date d'élaboration du programme) les suivants :

- **Taux de subvention : 40 %** des dépenses éligibles ;
- **Dans la limite de 10 % de la valeur vénale** estimée de chaque bien, déduction faite des éventuelles indemnités perçues pour le même objet suite à une catastrophe naturelle.

Si une priorisation devait s'avérer nécessaire, les aides seraient octroyées en premier lieu aux entreprises les plus exposées aux risques, sur la base des différentes connaissances disponibles.

Pilotage de l'action



Maître d'ouvrage : Gestionnaires des entreprises bénéficiaires

Acteurs associés : DDT (co-financeur), Toulouse Métropole (suivi et appui)

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre des travaux, suivi						

Plan de financement €

Coût total : **200 000 € HT** **240 000 € TTC**

	Entité	Assiette	Taux	Part du coût TTC	
Financement prévisionnel	Maître d'ouvrage	240 000 €	-	144 000	60 %
	État – FPRNM	240 000 €	40 %	96 000	40 %

Hypothèses de chiffrage : Réalisation de travaux sur 20 entreprises, en considérant en moyenne 10 000 € HT par entreprise.

Indicateurs de suivi / réussite 

Nombre d'entreprises ayant réalisé des travaux post-diagnostic.

Autres actions en lien 

PAPI : action 5.1 (diagnostics vulnérabilité entreprises)

Documents de référence

Idem action 5.1